

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

CHAMPION IRON DÉVOILE SES RÉSULTATS DU QUATRIÈME TRIMESTRE ET ANNONCE UNE PRODUCTION ANNUELLE RECORD POUR L'EXERCICE 2020

Nouveaux records annuels en ce qui a trait à la production, aux revenus, au BAIIA et aux flux de trésorerie nets
liés aux activités d'exploitation

Montréal, le 19 mai 2020 - Champion Iron Limited (TSX : CIA) (ASX : CIA) (« Champion » ou la « Société ») a le plaisir d'annoncer de solides résultats opérationnels et financiers pour le quatrième trimestre et l'exercice financier terminés le 31 mars 2020.

Pour tous les détails concernant les états financiers consolidés annuels audités et le rapport de gestion, veuillez consulter les documents de la Société déposés sur SEDAR (www.sedar.com) ou sur le site Web de la Société (www.championiron.com). Tous les montants sont en dollars canadiens, sauf indication contraire.

Détails relatifs à la conférence téléphonique

Champion tiendra une conférence téléphonique et une webdiffusion à 8 h 30 HAE (heure de Montréal) le mercredi 20 mai 2020 / le 20 mai 2020 à 22 h 30 HAEA (heure de Sydney) pour discuter des résultats du quatrième trimestre de l'exercice financier terminé le 31 mars 2020. Les détails relatifs à la conférence téléphonique sont fournis à la fin du présent communiqué.

1. FAITS SAILLANTS

Santé et sécurité

- Aucun cas connu de COVID-19 n'a été confirmé au sein de la Société;
- En étroite collaboration avec ses travailleurs syndiqués, ses sous-traitants et les communautés locales, la Société a adopté des mesures sanitaires et de protection respectant, voire dépassant les directives du gouvernement et des autorités pour freiner la propagation de la COVID-19;
- Les mesures mises en œuvre rapidement afin d'atténuer les risques liés à la pandémie de COVID-19 comprennent notamment des horaires de travail adaptés pour réduire le volume de déplacements, une augmentation de la capacité des moyens de transport afin de permettre le respect des mesures de distanciation sociale, des mesures d'isolement par rapport aux communautés environnantes, et l'ajout de mesures de suivi et de contrôle de la santé des travailleurs; et
- Une attention soutenue de la Société en matière de santé et de sécurité.

Opérationnels

- Production trimestrielle de 1 891 800 tonnes métriques humides (« tmh ») de concentré de minerai de fer à haute teneur (66,5 % Fe), comparativement à 1 802 000 tmh à la même période l'an dernier, pour une production annuelle record totalisant 7 903 700 tmh, comparativement à 6 994 500 tmh l'an dernier;
- Taux de récupération de fer trimestriel de 82,3 % comparativement à un taux de récupération de fer de 80,4 % à la même période l'an dernier, pour un taux de récupération de fer annuel moyen de 82,6 % comparativement à un taux de récupération de fer de 79,5 % l'an dernier; et
- Coût comptant total franco à bord (« FAB »)¹ (« coût comptant total » ou « coût comptant ») de 53,9 \$/tonne métrique sèche (« tms ») (C1) pour le trimestre et de 52,7 \$/tms (39,6 \$ US/tms) pour l'exercice, comparativement à 48,4 \$/tms et 49,4 \$/tms (37,7 \$ US/tms), respectivement, l'année précédente, en raison des arrêts non planifiés et des frais portuaires plus élevés.

Financiers

- Résultats financiers annuels records au niveau des revenus, du BAIIA¹ et des flux de trésorerie nets liés aux activités d'exploitation;
- Revenus de 175,7 millions \$ pour le trimestre et de 785,1 millions \$ pour l'exercice terminé le 31 mars 2020, comparativement à 182,2 millions \$ et 655,1 millions \$ respectivement, pour les périodes comparatives;
- BAIIA¹ totalisant 61,1 millions \$ pour le trimestre et 348,5 millions \$ pour l'exercice terminé le 31 mars 2020, comparativement à un BAIIA¹ trimestriel de 86,5 millions \$ et un BAIIA¹ annuel de 278,2 millions \$ pour les périodes comparatives;
- Résultat net de 18,4 millions \$ pour le trimestre, et résultat net de 121,1 millions \$ (bénéfice par action de 0,20 \$) et résultat net ajusté¹ de 172,7 millions \$ (bénéfice ajusté par action de 0,32 \$) pour l'exercice terminé le 31 mars 2020, comparativement à un résultat net de 28,2 millions \$ et de 147,6 millions \$ (bénéfice par action de 0,20 \$) pour les périodes comparatives de l'exercice terminé le 31 mars 2019;
- Flux de trésorerie nets liés aux activités d'exploitation totalisant 84,6 millions \$ (0,18 \$ par action¹) et 309,6 millions \$ (0,70 \$ par action¹) pour le trimestre et l'exercice financier terminés le 31 mars 2020, respectivement, comparativement à 38,0 millions \$ (0,09 \$ par action¹) et 176,7 millions \$ (0,42 \$ par action¹), respectivement, pour les mêmes périodes l'an dernier; et
- Liquidités² de 298,7 millions \$ au 31 mars 2020, comparativement à 187,6 millions \$ au 31 décembre 2019 et à 153,3 millions \$ au 31 mars 2019.

Autres développements

- Acquisition de la participation en capitaux propres minoritaire de 36,8 % dans la filiale d'exploitation de la mine du Lac Bloom (la « mine du Lac Bloom » ou « Lac Bloom »), Minerai de fer Québec inc. (« MFQ ») pour une contrepartie au comptant totale de 211 millions \$;
- Amélioration substantielle du bilan résultant en une réduction du coût de la dette, d'un coût moyen pondéré variant entre 12,37 % et 14,75 % à un taux d'intérêt annualisé de 4,8 %, à la suite du refinancement de la dette à long terme de MFQ avec une facilité d'emprunt de 200 millions \$ US;
- Réalisation d'un financement de 185 millions \$ sous forme d'actions privilégiées de MFQ auprès de la Caisse de dépôt et de placement du Québec (« CDPI »);
- Réduction significative du risque associé à l'échéancier de construction du projet de la phase II d'expansion du Lac Bloom, grâce au déploiement de 58 millions \$ (en date du 31 mars 2020) dans le cadre du programme de travaux budgétés de 68 millions \$ décrit dans l'étude de faisabilité sur la phase II (l'« étude de faisabilité ») dont les conclusions ont été publiées le 20 juin 2019;
- Résultats positifs d'un test de production de 132 000 tmh de concentré de minerai de fer à 67,98 % Fe avec un contenu combiné en silice et alumine de 2,57 %. Ce test de production adapté a été effectué à la demande d'un important client et pourrait permettre à la Société de desservir une plus grande diversité de clients partout dans le monde si le produit répond aux exigences et se qualifie à titre de matériel d'alimentation pour la production de boulettes convenant à la réduction directe (« RD »); et

- Annulation de la proposition visant à redomicilier la Société de l'Australie au Canada par voie d'un plan d'arrangement en vertu de la Partie 5.1 de la loi intitulée « *Corporations Act 2001 (Cth)* », en raison de la volatilité des marchés et de l'incertitude mondiale associée à la pandémie de COVID-19.

M. David Cataford, chef de la direction de Champion, a déclaré : « Je suis reconnaissant du soutien témoigné par nos travailleurs, nos partenaires et nos communautés au moment où la Société a mis en œuvre des mesures alignées avec les directives du gouvernement afin d'atténuer les risques liés à la COVID-19, et je suis heureux d'annoncer que nous n'avons aucun cas confirmé au sein de l'organisation. Notre succès se mesure non seulement en termes de résultats financiers records et de notre production robuste, mais également par l'agilité dont nos gens ont fait preuve pour s'adapter rapidement aux conditions de travail et de marché sans précédent engendrées par la COVID-19. Notre engagement à préserver la santé et la sécurité de nos travailleurs et des communautés environnantes se maintient plus que jamais, et le bilan financier de notre Société continue de s'améliorer alors que nous poursuivons notre évaluation du projet d'expansion du Lac Bloom. »

2. RÉACTION À LA PANDÉMIE DE COVID-19

La pandémie de COVID-19 a nui à l'économie mondiale, a généré beaucoup d'incertitude économique et a perturbé les marchés financiers. Face à la pandémie de COVID-19, la santé et la sécurité de nos employés, de nos partenaires et de nos communautés sont une priorité pour Champion, de telle sorte que la Société a rapidement ajusté ses opérations de façon à respecter les directives du gouvernement et a travaillé avec les communautés locales pour mettre en œuvre des mesures, contribuant ainsi à l'effort collectif destiné à limiter la propagation de la COVID-19.

Le 24 mars 2020, la Société a annoncé la réduction des opérations au Lac Bloom, suivant une directive du gouvernement du Québec (le « gouvernement ») exigeant que les activités minières soient réduites au minimum dans la province. Afin de se conformer aux directives émises par le gouvernement, tous les travaux de développement ont été suspendus et les opérations ont été limitées à une seule ligne de production, à la gestion des résidus miniers, au traitement des eaux et à l'entretien général. Le 23 avril 2020, la Société a annoncé qu'elle reviendrait graduellement à son rythme d'opérations régulières au Lac Bloom, suivant l'annonce du gouvernement qu'à compter du 15 avril 2020, les activités minières étaient désormais ajoutées à la liste des « services et activités prioritaires » et que les mines pourraient donc reprendre leurs activités régulières à la condition de respecter les directives visant à contenir les risques liés à la pandémie de COVID-19.

Parmi les mesures de sécurité mises en place, on note un suivi plus serré de la santé des employés, un contrôle de la température avant les déplacements et l'entrée sur le site du Lac Bloom, des mesures d'isolement par rapport aux communautés environnantes, une augmentation de la capacité des moyens de transport afin de permettre le respect des mesures de distanciation sociale adéquates, des horaires de travail adaptés pour réduire le volume de déplacements, un soutien médical accru, et de nouveaux protocoles de désinfection et de distanciation sur le site minier. Les mesures présentement en place font l'objet d'un suivi et sont améliorées ou révisées au besoin par un comité de direction mis sur pied pour adapter les opérations au contexte de pandémie.

Malgré l'impact économique de la pandémie de COVID-19, les prix pour le minerai de fer restent robustes, ce qui procure à nos opérations un contexte intéressant en termes de marge d'exploitation. La Société continuera de suivre et de s'adapter aux changements rapides de l'économie mondiale engendrés par la pandémie. Bien que nous gérons nos opérations et nos liquidités de façon à atténuer les risques liés à la pandémie de COVID-19, l'étendue des impacts de la pandémie sur nos opérations et nos flux de trésorerie dépendra des développements futurs, compte tenu du degré d'incertitude élevé quant aux impacts ultimes que la pandémie de COVID-19 aura sur l'économie mondiale.

3. ACTIVITÉS D'EXPLOITATION DE LA MINE DU LAC BLOOM³

	Trois mois terminés le 31 mars		Exercice terminé le 31 mars	
	2020	2019	2020	2019
Données d'exploitation				
Stérile extrait (tmh)	3 180 100	3 481 500	13 742 400	13 679 900
Minerai extrait (tmh)	5 413 100	4 975 500	20 817 400	19 711 700
Ratio de déblaiement	0,6	0,7	0,7	0,7
Minerai broyé (tmh)	4 880 000	4 754 200	19 749 800	18 493 800
Teneur d'alimentation (% Fe)	31,7	30,6	32,1	31,5
Récupération de fer (%)	82,3	80,4	82,6	79,5
Teneur du produit (% Fe)	66,5	66,3	66,4	66,4
Concentré de minerai de fer produit (tmh)	1 891 800	1 802 000	7 903 700	6 994 500
Concentré de minerai de fer vendu (tms)	1 888 200	1 744 000	7 577 400	7 127 600
Données financières (en milliers de dollars)				
Revenus	175 702	182 164	785 086	655 129
Coût des ventes	101 721	84 431	399 368	351 946
Autres dépenses	12 862	11 233	37 178	25 011
Charges financières nettes	5 148	19 386	85 351	50 010
Résultat net	18 351	28 155	121 050	147 599
BAIIA ¹	61 119	86 500	348 540	278 172
Statistiques (en dollars par tms vendue)				
Prix de vente moyen réalisé ¹	93,1	104,4	103,6	91,9
Coût comptant total (C1) ¹	53,9	48,4	52,7	49,4
Coût de maintien tout inclus ¹	59,8	55,4	62,7	55,8
Marge d'exploitation ¹	33,3	49,0	40,9	36,1

Rendement opérationnel

Durant le trimestre terminé le 31 mars 2020, 8,6 millions de tonnes de matériel ont été extraites, pour une amélioration de 2 % comparativement au même trimestre l'an dernier. L'augmentation découle principalement de la plus grande disponibilité de l'équipement suivant les investissements réalisés dans le cadre du programme de remise à neuf de l'équipement minier depuis le début des opérations en février 2018.

L'usine a traité 4 880 000 tonnes de minerai durant le quatrième trimestre de 2020, comparativement à 4 754 200 tonnes à la période correspondante l'an dernier. La hausse de production reflète les améliorations et les innovations opérationnelles mises en œuvre au cours du premier semestre de l'exercice financier terminé le 31 mars 2020, ainsi que l'arrêt planifié de 3 jours visant à remplacer les grilles de décharge internes avec de nouvelles grilles conçues pour soutenir un tonnage alimenté plus élevé. Il est anticipé que les futurs remplacements des grilles de décharge pourront se faire en même temps que les arrêts biannuels majeurs planifiés au cours du premier et troisième trimestres de l'exercice financier de Champion se terminant le 31 mars 2021.

La Société a amélioré son taux de récupération de fer moyen à 82,3 % au quatrième trimestre de 2020, comparativement au taux de 80,4 % enregistré à la même période l'an dernier. L'amélioration du taux de récupération de fer est le résultat d'une plus grande stabilité du débit de traitement suivant les améliorations opérationnelles mises en œuvre au premier semestre de l'exercice financier terminé le 31 mars 2020. Le taux de récupération de fer au quatrième trimestre de 2020 a été affecté à la baisse, à hauteur de 0,3 %, en raison du test réussi de production de 132 000 tmh de concentré de minerai de fer à haute teneur (67,98 % Fe) avec un contenu combiné en silice et alumine de 2,57 %, qui a eu un impact sur la récupération de fer. Ce test de production commerciale, advenant que ce concentré de fer se qualifie pour la production de matériel traité par réduction directe (« RD »), pourrait permettre à la Société de se qualifier pour la vente à des producteurs de boulettes RD pouvant être converties par les producteurs de fer traité par réduction directe (« FRD ») et utilisées dans les fours à arc électriques, qui représentent une

proportion croissante de la capacité mondiale de production d'acier. Ce test de production commerciale permettra potentiellement à la Société de desservir de nouveaux clients et confirme que le Lac Bloom est l'un des rares gisements en production dans le monde qui pourrait adapter son produit pour répondre à l'évolution potentielle des méthodes de fabrication de l'acier au cours des années à venir.

Grâce à ces éléments, la mine du Lac Bloom a produit 1 891 800 tmh de concentré de minerai de fer à haute teneur (66,5 % Fe) durant le trimestre terminé le 31 mars 2020, en hausse de 5 % comparativement à 1 802 000 tmh à la même période l'an dernier.

La Société a extrait 34 559 800 tonnes de matériel durant l'exercice terminé le 31 mars 2020, comparativement à 33 391 600 tonnes l'an dernier. L'augmentation est attribuable à l'amélioration de la fiabilité de l'équipement minier et à la plus grande productivité découlant du programme de remise à neuf des équipements miniers, ces éléments étant contrebalancés par la disponibilité réduite du concasseur dans la fosse au courant de l'exercice.

Durant l'année, des arrêts non planifiés survenus pour régler des problèmes liés au concasseur dans la fosse et aux grilles de décharge internes ont eu un impact négatif sur la production. Toutefois, l'ingéniosité déployée par l'équipe des opérations afin d'éviter que ces arrêts non planifiés se reproduisent, ainsi que la décision d'investir dans des améliorations opérationnelles ont livré des résultats positifs, puisque l'usine a réussi à produire plus que sa capacité nominale. En effet, l'usine a traité 19 749 800 tonnes de minerai durant l'exercice terminé le 31 mars 2020, une hausse de 7 % comparativement à l'an dernier, tandis que le taux de récupération de fer a grimpé de 79,5 % à 82,6 %, en ligne avec les objectifs ciblés par la Société. Grâce à ces éléments, la mine du Lac Bloom a produit un total de 7 903 700 tmh de concentré de minerai de fer à haute teneur (66,4 % Fe) durant l'exercice terminé le 31 mars 2020, établissant ainsi un nouveau record annuel historique, depuis la première mise en service de la mine du Lac Bloom en 2010.

4. RENDEMENT FINANCIER

A. Revenus

Au cours du trimestre terminé le 31 mars 2020, un total de 1 888 200 tonnes de concentré de minerai de fer à haute teneur ont été vendues à un prix réalisé brut CFR Chine de 96,9 \$ US/tms, avant les ajustements liés aux ventes provisoires et les frais de transport maritime. Le prix de vente brut de 96,9 \$ US/tms représente une prime de 9 % par rapport au prix de référence Platts TSI IODEX 62 % Fe CFR Chine (« P62 »), comparativement à une prime de 18 % dans la période comparative. La période des ventes ainsi que le prix à terme à la date de règlement prévue pour 654 000 tonnes expédiées au cours de la période, se reflètent dans le prix de vente brut. La variation de la prime reflète la pénurie de matériel à haute teneur sur les marchés au début de l'année 2019, alors que certains grands producteurs ont connu des problèmes opérationnels. Malgré la variation de la prime, le prix réalisé brut de 96,9 \$ US/tms est resté stable comparativement au prix de 97,2 \$ US/tms enregistré l'année précédente puisque la Chine, qui est le plus gros producteur d'acier au monde, conserve un fort appétit pour le concentré de minerai de fer d'outremer étant donné la résilience de la rentabilité de son industrie de l'acier au cours du trimestre terminé le 31 mars 2020.

La variation des frais de transport maritime durant le trimestre comparativement à la même période l'an dernier reflète l'impact, sur les tarifs de fret mondiaux, des problèmes qu'un des grands producteurs a connu au début de l'année 2019, qui ont eu pour effet de réduire les frais de transport maritime de la Société au dernier trimestre de l'exercice terminé le 31 mars 2019. La variation des frais de transport avec l'indice C3 est principalement attribuable aux dates de réservation des navires ainsi qu'à la prime payée durant l'hiver pour les navires en partance et à destination du port de Pointe-Noire au Québec.

Durant le trimestre terminé le 31 mars 2020, un prix final a été établi pour 533 000 tonnes qui étaient en transit à la fin du troisième trimestre terminé le 31 décembre 2019. De plus, 278 000 tonnes expédiées avant le 31 décembre 2019 faisaient toujours l'objet d'une évaluation du prix au 31 mars 2020. Conséquemment, les revenus associés à ces 811 000 tonnes, lesquels ont été comptabilisés au troisième trimestre, ont été réduits de 2 581 000 \$ US. Compte tenu de ces éléments, le prix FAB moyen net réalisé au quatrième trimestre terminé le 31 mars 2020 a été revu à la baisse de 1,4 \$ US/tms.

En déduisant les frais de transport maritime de 25,8 \$ US/tms et l'ajustement lié aux ventes provisoires de 1,4 \$ US, la Société a réalisé un prix moyen net de 69,7 \$ US la tonne (93,1 \$ CA la tonne) pour son minerai de fer à haute teneur livré au client final, bénéficiant d'un taux de change

moyen de 1,3449 \$ CA/\$ US. Conséquemment, les revenus ont totalisé 175 702 000 \$ pour la période, comparativement à 182 164 000 \$ à la même période l'an dernier.

Au cours de l'exercice terminé le 31 mars 2020, la Société a vendu plus de 7 577 400 tonnes de concentré de minerai de fer qui a été expédié par l'entremise de 43 navires aux clients situés en Chine, en Europe, au Japon, au Moyen-Orient, en Corée du Sud et en Inde. Alors que le prix de référence Platts IO Fines 65 % Fe CFR Chine (« P65 ») du minerai de fer à haute teneur fluctuait entre 88,4 \$ US/tms et 135,9 \$ US/tms durant l'exercice terminé le 31 mars 2020, la Société a vendu son produit à un prix moyen réalisé brut de 107,2 \$ US/tms, avant déduction des frais de transport maritime et des ajustements liés aux ventes provisoires. Le prix de vente brut de 107,2 \$ US/tms représente une prime de 13 % sur le prix de référence P62. Après déduction des frais de transport maritime de 25,7 \$ US/tms et l'ajustement lié aux ventes provisoires de 3,5 \$ US/tms, la Société a réalisé un prix moyen de 78,0 \$ US la tonne (103,6 \$ CA la tonne) pour son minerai de fer à haute teneur livré au client. Conséquemment, les revenus ont totalisé 785 086 000 \$ pour l'exercice terminé le 31 mars 2020, comparativement à 655 129 000 \$ l'an dernier. Bien que la hausse des ventes soit principalement attribuable au prix de vente, l'impact des volumes, totalisant 41 millions \$, illustre les bénéfices que la Société récolte grâce aux investissements consentis pour améliorer la fiabilité de sa production et sa capacité d'augmenter la production de concentré de fer lorsque le prix du minerai de fer à haute teneur est élevé.

B. Coût des ventes

Le coût des ventes comprend le coût des opérations minières, du traitement du minerai et les dépenses générales et administratives du site minier.

Durant le trimestre terminé le 31 mars 2020, le coût comptant total¹ ou le coût comptant¹ par tonne a totalisé 53,9 \$/tms, comparativement à 48,4 \$/tms à la même période l'an dernier. Le coût comptant¹ du trimestre reflète l'impact de différents facteurs, notamment des arrêts planifiés et de la baisse du taux de récupération de fer découlant du test de production de 132 000 tmh de minerai de fer à haute teneur (67,98 % Fe) avec un contenu en silice et alumine de 2,57 %. Les coûts plus élevés pour les opérations portuaires de la Société ferroviaire et portuaire de Pointe-Noire (la « SFPPN ») ont continué d'affecter négativement le coût comptant durant la période. En effet, depuis la reprise des opérations de la SFPPN en 2018, les coûts de la SFPPN ont augmenté plus vite que le taux d'indexation et plus vite que l'amélioration de l'efficacité opérationnelle. À la suite de la nomination d'un nouveau chef de la direction à la tête de la SFPPN, lequel possède plusieurs années d'expérience en gestion d'installations portuaires et ferroviaires, la Société et le conseil d'administration (le « conseil ») de la SFPPN sont confiants que l'efficacité opérationnelle de la SFPPN s'améliorera. La Société bénéficierait des mesures correctives mises en place par la SFPPN afin de réduire les coûts liés aux opérations portuaires.

Durant l'exercice terminé le 31 mars 2020, la Société a produit du minerai de fer à haute teneur à un coût comptant total¹ de 52,7 \$/tms comparativement à 49,4 \$/tms l'année précédente. Le coût comptant¹ pour l'exercice reflète l'impact négatif des arrêts non planifiés et des coûts engagés pour éviter qu'ils se reproduisent. Le coût de production englobe également les dépenses encourues pour mettre en œuvre des initiatives visant à améliorer la fiabilité de l'usine et la stabilité de la production de concentré de fer. Ces améliorations ont permis à la Société de surpasser sa capacité nominale et de maximiser les flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation durant les périodes de prix élevés, comme en témoigne l'impact positif de 41 millions \$ découlant du volume des ventes d'une année à l'autre.

C. Marge brute

La marge brute pour le trimestre terminé le 31 mars 2020 a totalisé 64 918 000 \$ comparativement à 94 284 000 \$ à la même période l'an dernier. La variation est attribuable à une hausse des coûts de production et des investissements consentis pour augmenter la production de concentré de fer et surpasser la capacité nominale.

La marge brute pour l'exercice terminé le 31 mars 2020 a totalisé 363 717 000 \$, comparativement à 288 632 000 \$ l'an dernier. L'augmentation est en grande partie attribuable à la hausse de 13 % du prix réalisé, combinée à la décision prise par la Société plus tôt cette année d'investir pour assurer un meilleur entretien et une plus grande fiabilité de l'usine en vue de maximiser les flux de trésorerie pendant que le prix du minerai de fer est élevé. Par conséquent, pour l'exercice terminé le 31 mars 2020, la Société profite d'une marge bénéficiaire¹ de 39 % par tonne, soit un niveau similaire à celui de l'année précédente, alors que la marge bénéficiaire¹ était aussi de 39 %.

D. Autres dépenses

Les autres dépenses comprennent les paiements à base d'actions, les charges administratives (les « charges G&A ») du siège social ainsi que les dépenses relatives à la responsabilité sociale de l'entreprise et autres dépenses communautaires (les « dépenses liées à la RSE »). Les dépenses liées à la RSE comprennent principalement les taxes communautaires et les taxes scolaires, ainsi que les dépenses liées à l'entente sur les répercussions et avantages (« ERA ») auprès des Premières Nations.

La variation des autres dépenses et revenus pour le trimestre terminé le 31 mars 2020, comparativement à la même période l'an dernier, est essentiellement liée à la finalisation de la transformation de la structure de coûts, d'une société en développement à une société en production. De plus, des dépenses ont été encourues durant la période pour déployer le plan de contingence de la Société en lien avec la pandémie de COVID-19 et pour faire avancer le processus de redomiciliation de la Société. Bien que le conseil ait ultimement décidé de mettre fin au plan d'arrangement en lien avec la redomiciliation, en raison de la volatilité des marchés et de l'incertitude mondiale associée à la pandémie de COVID-19, le conseil pourrait reconsidérer la redomiciliation de l'Australie au Canada à une date ultérieure. Le cas échéant, les efforts déjà déployés dans le cadre de l'opération interrompue pourraient éventuellement occasionner des économies. Les dépenses liées à la RSE ont augmenté, reflétant l'importance de plus en plus grande accordée par la Société au développement durable. Ce montant englobe également le plein impact de l'entente avec les Premières Nations alors que des dépenses partielles avaient été encourues l'année précédente.

La variation des autres dépenses et revenus pour l'exercice terminé le 31 mars 2020, comparativement à l'an dernier, est essentiellement attribuable aux frais de redémarrage engagés au premier trimestre de l'année précédente, ainsi qu'à la transition d'une société en phase de développement vers une société devenue un producteur de minerai de fer. L'augmentation des paiements à base d'actions reflète la hausse du prix des actions d'une période à l'autre ainsi que l'octroi de rémunération à base de capitaux propres sous forme de primes annuelles liées au rendement durant l'exercice financier terminé le 31 mars 2019.

E. Charges financières nettes

Les charges financières nettes ont totalisé 5 148 000 \$ pour le trimestre terminé le 31 mars 2020, comparativement à 19 386 000 \$ à la même période l'an dernier. Les charges financières nettes se composent principalement des intérêts sur la dette à long terme ainsi que des gains et des pertes de change sur les comptes débiteurs et la dette à long terme. Pour le trimestre, la diminution des charges financières nettes est principalement attribuable à l'impact positif du refinancement clôturé le 16 août 2019. En effet, la nouvelle facilité de crédit porte intérêt à un taux annualisé de 4,8 % comparativement à un taux de 10 % pour les facilités de crédit antérieures. De plus, ces dernières comprenaient des instruments dérivés intégrés qui devaient être réévalués trimestriellement. À la suite du refinancement, ces instruments dérivés ne font plus partie de la structure financière de la Société. La Société bénéficie d'une couverture naturelle entre ses revenus générés en dollars américains et ses facilités de crédit à terme libellées en dollars américains. Étant donné que le dollar canadien était fortement déprécié au 31 mars 2020 comparativement au dollar américain, la Société a subi une perte de change latente sur sa dette à long terme, qui n'a pu être compensée entièrement par le gain sur ses comptes débiteurs et ses liquidités en dollars américains. Par conséquent, la Société a comptabilisé une perte de change hors caisse de 3 millions \$ au trimestre courant.

L'augmentation des charges financières nettes pour l'exercice terminé le 31 mars 2020, comparativement à l'an dernier, est principalement attribuable à l'impact du remboursement des facilités de crédit antérieures en date du 16 août 2019, correspondant à une perte de 57 274 000 \$. Cette perte de 57 274 000 \$ se compose en grande partie d'éléments hors caisse, notamment la radiation des frais de transaction antérieurs capitalisés, la radiation d'instruments financiers dérivés et la radiation de la valeur comptable non amortie des facilités de crédit antérieures. De plus, les charges financières nettes plus élevées ont été en partie compensées par une réduction des intérêts de 12 023 000 \$, suivant la transaction de refinancement et reflétant le coût de la dette moins élevé. Finalement, les charges ont aussi été en partie compensées par une variation favorable hors caisse de la juste valeur des instruments financiers dérivés de 8 700 000 \$, ces instruments ne faisant plus partie de la structure depuis le refinancement.

F. Impôts sur les bénéfices

Les filiales de la Société sont imposées au Canada et en Australie. En raison des pertes accumulées avant impôt, il n'y a pas d'impôt sur les bénéfices exigible ou différé relativement aux activités australiennes. Aucun actif d'impôt différé n'est comptabilisé à l'égard des pertes

inutilisées en Australie puisque la Société est d'avis qu'il est peu probable qu'elle disposera d'un bénéfice imposable disponible contre lequel les pertes pourraient être appliquées. MFQ, la filiale d'exploitation de Champion, est assujettie à l'impôt minier au Québec, dont le taux d'imposition progressif varie entre 16 % et 28 %, chaque taux étant appliqué à la tranche appropriée du profit minier de MFQ, en fonction de la marge de profit minier de l'exercice. La marge de profit minier représente le profit minier, tel que défini par la Loi sur l'impôt minier du Québec, divisé par les revenus. Les taux d'imposition progressifs applicables à la marge de profit minier sont les suivants :

Échelle d'imposition de la marge de profit minier	Taux d'imposition
Profit minier entre 0 % et 35 %	16 %
Profit minier au-delà de 35 %, jusqu'à 50 %	22 %
Profit minier au-delà de 50 %	28 %

De plus, MFQ est assujettie à l'impôt sur les bénéfices au Canada, où le taux statutaire combiné, provincial et fédéral, était de 26,58 % pour l'exercice terminé le 31 mars 2020 (26,68 % en 2019).

Durant le quatrième trimestre de 2020, les charges d'impôt sur les bénéfices et d'impôt minier exigibles ont totalisé 19 027 000 \$, comparativement à 8 286 000 \$ à la même période l'an dernier. Les charges d'impôt sur les bénéfices différées ont totalisé 9 530 000 \$ et 27 224 000 \$ pour les périodes respectives. Les charges d'impôt sur les bénéfices et d'impôt minier exigibles plus élevées pour le quatrième trimestre de 2020, comparativement à la même période l'an dernier, sont principalement attribuables au bénéfice imposable plus élevé puisque la Société ne dispose plus de pertes fiscales disponibles.

L'augmentation des charges d'impôt sur les bénéfices et d'impôt minier totales au quatrième trimestre de 2020, comparativement au trimestre précédent terminé le 31 décembre 2019, est attribuable à une perte de change sur la dette à long terme de 21 600 000 \$ comptabilisée au quatrième trimestre de 2020, dont la moitié n'est pas déductible d'impôt tandis que l'autre moitié donne lieu à un avantage fiscal non comptabilisé.

Durant l'exercice terminé le 31 mars 2020, les charges d'impôt sur les bénéfices et d'impôt minier exigibles ont totalisé 89 657 000 \$, comparativement à 34 017 000 \$ l'année précédente. Les charges d'impôt sur les bénéfices et d'impôt minier différées se sont élevées à 30 481 000 \$ et 31 995 000 \$ pour les exercices financiers 2020 et 2019 respectivement. Le taux d'imposition effectif (« TIE ») pour 2020 était de 50 % comparativement à 31 % en 2019. Le TIE est plus élevé en 2020 qu'en 2019, principalement en raison de la comptabilisation, en 2019, d'avantages fiscaux non comptabilisés par MFQ découlant de l'atteinte de la production commerciale. Aucun avantage fiscal antérieurement non comptabilisé n'a été comptabilisé en 2020. La hausse du TIE en 2020, comparativement à 2019, est aussi en partie attribuable à l'impôt minier plus élevé découlant de l'augmentation de la marge de profit minier imposable.

G. Résultat net et BAIIA¹

Pour le trimestre terminé le 31 mars 2020, la Société a généré un résultat net de 18 351 000 \$, entièrement attribuable aux actionnaires de la Société. Ce résultat net est en corrélation directe avec la marge brute en baisse pour le trimestre. À la période comparative de l'année précédente, la Société avait comptabilisé un résultat net de 28 155 000 \$.

Durant le quatrième trimestre terminé le 31 mars 2020, la Société a généré un BAIIA¹ de 61 119 000 \$ ou une marge BAIIA¹ de 35 %, comparativement à un BAIIA¹ de 86 500 000 \$ ou une marge BAIIA¹ de 47 % à la même période l'an dernier. Cette variation d'une période à l'autre est principalement attribuable à la diminution du prix de vente moyen réalisé et à l'augmentation du coût comptant total par tonne.

Pour l'exercice terminé le 31 mars 2020, la Société a généré un BAIIA¹ de 348 540 000 \$ ou une marge BAIIA¹ de 44 %, comparativement à un BAIIA¹ de 278 172 000 \$ ou une marge BAIIA¹ de 42 % l'an dernier. Cette augmentation du BAIIA¹ est principalement attribuable à la hausse du prix de vente moyen réalisé.

Pour l'exercice terminé le 31 mars 2020, la Société a généré un résultat net de 121 050 000 \$ (bénéfice par action de 0,20 \$), comparativement à un résultat net de 147 599 000 \$ (bénéfice par action de 0,20 \$) pour l'exercice terminé le 31 mars 2019. Le remboursement des facilités de crédit antérieures avec Sprott et CDPI, clôturé au deuxième trimestre de l'exercice financier terminé le 31 mars 2020, s'est soldé par des charges financières hors caisse liées à la radiation des frais de transaction antérieurs capitalisés, la radiation d'instruments financiers dérivés et la

radiation de la valeur comptable non amortie des facilités de crédit antérieures. En excluant principalement ces transactions hors caisse non récurrentes, la Société aurait généré un résultat net ajusté¹ de 172 691 000 \$ et un bénéfice ajusté par action¹ de 0,32 \$ pour l'exercice terminé le 31 mars 2020.

H. Coût de maintien tout inclus¹ et marge d'exploitation¹

La Société est d'avis que le coût de maintien tout inclus (« CMTI »)¹ et la marge d'exploitation¹ sont des mesures reflétant les coûts reliés à la production de minerai de fer et servant comme indication de la capacité de la Société à opérer sans dépendre d'emprunts additionnels ou de l'utilisation des liquidités existantes. La Société définit le CMTI¹ comme étant les coûts totaux associés à la production de concentré de minerai de fer. Le CMTI¹ de la Société représente le total du coût des ventes, des frais administratifs du siège social et des dépenses en immobilisations de maintien, y compris les frais de déblaiement de la mine, le tout divisé par les tonnes métriques sèches de concentré de minerai de fer vendues pour arriver à un montant par tms.

Durant le trimestre terminé le 31 mars 2020, la Société a enregistré un CMTI¹ de 59,8 \$/tms comparativement à 55,4 \$/tms à la même période l'année précédente. En déduisant le CMTI¹ de 59,8 \$/tms du prix de vente moyen réalisé¹ de 93,1 \$/tms, la Société a généré une marge d'exploitation¹ de 33,3 \$/tms pour chaque tonne de concentré de minerai de fer à haute teneur vendue au quatrième trimestre terminé le 31 mars 2020, comparativement à 49,0 \$/tms à la même période l'an dernier. La variation reflète le coût comptant par tonne vendue plus élevé résultant des arrêts planifiés qui ont une incidence sur les activités durant le trimestre.

Pour l'exercice terminé le 31 mars 2020, la Société a enregistré un CMTI¹ de 62,7 \$/tms comparativement à 55,8 \$/tms l'année précédente. En plus de la hausse du coût comptant¹, la Société a pris la décision, au début de l'exercice financier, d'accélérer les travaux de construction visant à rehausser les digues du parc à résidus miniers afin d'assurer un dépôt sécuritaire des résidus miniers. La décision conservatrice de la Société de devancer l'investissement dans le parc à résidus ne modifie pas le montant total qui aurait été investi dans le parc à résidus au cours des prochaines années, uniquement le moment de l'investissement. Compte tenu de l'ampleur du projet, la période de construction a été prolongée jusqu'à la fin de l'automne afin de terminer les travaux requis. L'investissement accéléré dans le parc à résidus est maintenant terminé et il est prévu qu'il permettra de réduire les dépenses en immobilisations de maintien dédiées à la gestion des résidus miniers au cours des années à venir. De plus, la Société a poursuivi ses investissements dans le programme de remise à neuf de l'équipement minier, requis pour accroître la disponibilité de la flotte et maintenir un ratio de déblaiement élevé, en lien avec le projet de la phase II d'expansion. Malgré un CMTI¹ plus élevé, la marge d'exploitation¹ a totalisé 40,9 \$/tms comparativement à 36,1 \$/tms à la même période l'an dernier, reflétant la capacité de la structure de coûts de la Société de tirer profit des fluctuations du marché.

I. Participation ne donnant pas le contrôle

Suivant l'acquisition par Champion de la participation en capitaux propres de 36,8 % de Ressources Québec inc. dans MFQ, il n'existe plus de participation ne donnant pas le contrôle dans la Société. Le résultat net attribuable à la participation ne donnant pas le contrôle était basé sur les résultats financiers de MFQ. La participation ne donnant pas le contrôle attribuée à l'intérêt minoritaire au cours de la période a été calculée jusqu'à la date de clôture de l'acquisition, soit le 16 août 2019.

5. INFORMATIONS RELATIVES À LA CONFÉRENCE TÉLÉPHONIQUE ET À SA WEBDIFFUSION

Une webdiffusion et une conférence téléphonique au cours desquelles ces résultats seront abordés plus en détails auront lieu le mercredi 20 mai 2020, à 8 h 30 HAE (heure de Montréal) et le 20 mai 2020 à 22 h 30 HAEA (heure de Sydney). Les auditeurs pourront suivre une webdiffusion en direct de la conférence téléphonique à partir de la section *Investisseurs* du site Web de la Société à l'adresse www.championiron.com ou en composant sans frais le 1-888-390-0546 en Amérique du Nord ou le +1-888-076-068 en Australie.

La webdiffusion sera archivée à des fins de consultation et sera disponible sur le site Web de la Société à l'adresse www.championiron.com. Une rediffusion téléphonique sera également disponible dans la semaine suivant la conférence téléphonique, en composant le +1-888-390-0541 en Amérique du Nord ou le +1-416-764-8677 outremer, puis en composant le code d'accès 989322#.

¹ Le BAIIA, la marge BAIIA, le prix de vente moyen réalisé, le coût comptant total ou le coût comptant C1, le CMTI, la marge d'exploitation, la marge brute, le résultat net ajusté, le résultat net ajusté attribuable aux actionnaires de Champion, le bénéfice ajusté par action et les flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation par action sont des mesures de rendement non conformes aux IFRS et n'ont pas de définition officielle en vertu des IFRS. Consulter la section sur les mesures de rendement non conformes aux IFRS du rapport de gestion de Champion à la note 19. Le résultat net ajusté, le résultat net ajusté attribuable aux actionnaires de Champion et le bénéfice ajusté par action excluent les charges financières liées au refinancement clôturé le 16 août 2019.

² Les liquidités incluent les espèces et les quasi-espèces ainsi que les investissements à court terme.

³ La Société considère que les opérations de production précommerciale ont débuté à la mine du Lac Bloom le 1^{er} avril 2018 avec l'expédition du premier lot de concentré de minerai de fer à haute teneur, et que la production commerciale a débuté le 30 juin 2018.

À propos de Champion Iron Limited

La Société, par l'entremise de sa filiale Minerai de fer Québec inc., détient et exploite le complexe minier du Lac Bloom, situé à l'extrémité sud de la Fosse du Labrador, à environ 13 km au nord de Fermont, Québec, et à proximité d'autres producteurs de minerai de fer établis. La mine du Lac Bloom est une mine à ciel ouvert, où l'extraction se fait à l'aide de pelles et de camions, avec un concentrateur d'où le concentré de minerai de fer est expédié par rail, initialement sur le chemin de fer du Lac Bloom, jusqu'au port de chargement situé à Sept-Îles, Québec.

La Société a fait l'acquisition des actifs du Lac Bloom alors que ces derniers étaient sous la protection de la Loi sur la faillite en avril 2016 et suivant la publication d'une étude de faisabilité le 16 février 2017, la Société a remis en service la mine du Lac Bloom en février 2018, pour expédier son premier chargement de minerai de fer le 1^{er} avril 2018. En juin 2019, la Société a publié les conclusions d'une étude de faisabilité portant sur la phase II d'expansion qui envisage de doubler la capacité globale du Lac Bloom, de 7,4 Mtpa à 15 Mtpa. Le 16 août 2019, la Société a acquis la participation en capitaux propres de 36,8 % de Ressources Québec dans Minerai de fer Québec inc., de telle sorte qu'elle détient maintenant 100 % de Minerai de fer Québec inc., propriétaire et exploitant de la mine du Lac Bloom.

Pour plus d'informations, veuillez contacter :

Michael Marcotte

Vice-président, Relations avec les investisseurs

514-316-4858, poste 128

info@championironmines.com

Pour plus d'informations à propos de Champion Iron Limited, veuillez visiter notre site Web à l'adresse : www.championiron.com.

La diffusion du présent communiqué de presse a été autorisée par David Cataford, chef de la direction de Champion Iron Limited.

Énoncés prospectifs

Le présent communiqué de presse renferme certains renseignements et énoncés qui peuvent être considérés comme des « énoncés prospectifs » au sens des lois sur les valeurs mobilières applicables (collectivement désignés comme des « énoncés prospectifs » dans les présentes). Excepté les énoncés de faits historiques, tous les énoncés dans le présent communiqué de presse concernant des événements futurs, des développements ou des réalisations que Champion s'attend à voir se réaliser, y compris les attentes de la direction concernant (i) les taux de récupération de fer; (ii) la croissance de la Société; (iii) l'amélioration opérationnelle de la Société ou de la SFPPN; (iv) la phase II d'expansion de la mine du Lac Bloom et les dépenses en capital associées; (v) la future capacité d'exploitation estimative de la mine du Lac Bloom; (vi) les besoins en trésorerie de la Société au cours des douze prochains mois; (vii) l'achèvement de la construction d'une expansion potentielle de la mine du Lac Bloom; (viii) les fluctuations des frais de transport maritime en lien avec les fluctuations du prix du minerai de fer; (ix) la possibilité de reconsidérer la redomiciliation et les futures économies associées; (x) les impacts potentiels sur les activités de Champion, sa situation financière et ses résultats financiers, de la pandémie de COVID-19; et (xi) l'utilisation viable du test de production commerciale à titre de matériel d'alimentation pour la production de concentré traité par RD et son potentiel d'attirer de nouveaux clients, sont des énoncés prospectifs. Les énoncés prospectifs sont des énoncés qui ne sont pas des faits historiques et qui sont généralement, mais pas toujours, identifiés par l'emploi de verbes comme « planifie », « s'attend à », « table sur », « estime », « prévoit », « prédit », « projette », « perçoit », « a l'intention de », « anticipe », « vise » ou « croit », et à l'emploi de termes comme « plan », « potentiel », « perspective », « prévision », « estimation », « projections », « cibles », « continue », ou toute version analogue de ces verbes et termes, y compris leurs négatifs, ou qui énoncent que certaines actions, événements ou résultats « peuvent », « doivent », « pourraient », « devraient », « pourront » ou « devront » survenir, se réaliser ou être entrepris, y compris et sans s'y limiter, les résultats de l'étude de faisabilité concernant l'expansion potentielle de la mine du lac Bloom. Bien que Champion croie que les attentes exprimées dans ces énoncés prospectifs sont basées sur des hypothèses raisonnables, de tels énoncés prospectifs sont sujets à des risques, incertitudes et autres facteurs connus et inconnus, dont la plupart sont hors du contrôle de la Société, ce qui peut faire en sorte de faire varier substantiellement les résultats, performances ou accomplissements réels de la Société par rapport à ceux qui sont exprimés ou sous-entendus dans ces énoncés prospectifs. Des facteurs susceptibles de causer de telles variations entre les résultats réels et ceux indiqués dans les énoncés prospectifs incluent, sans s'y limiter : les résultats des études de faisabilité; des retards dans le projet; la disponibilité continue de capital ou de

financement ainsi que l'état général de l'économie, du marché et des affaires; les incertitudes générales économiques, concurrentielles, politiques et sociales; les prix futurs du minerai de fer; des défaillances des usines, des équipements ou des procédés à opérer tel que prévu; des retards dans l'obtention d'approbations gouvernementales, des permis nécessaires ou dans l'achèvement d'activités de développement ou de construction; ainsi que les facteurs traités dans la section intitulée « Facteurs de risque » dans la notice annuelle 2020 de la Société et les facteurs traités dans la section intitulée « Facteurs de risque » dans le rapport de gestion pour l'exercice terminé le 31 mars 2020, tous deux disponibles sur SEDAR à l'adresse www.sedar.com.

Les énoncés prospectifs dans le présent communiqué de presse sont fondés sur des hypothèses jugées raisonnables de l'avis de la direction et ne sont valides qu'en date du présent communiqué de presse ou aux dates spécifiées dans lesdits énoncés. Champion met en garde le lecteur à l'effet que la liste de risques et d'incertitudes ci-dessus n'est pas exhaustive. Les investisseurs et les autres lecteurs devraient considérer les facteurs ci-dessus avec attention, ainsi que les incertitudes qu'ils représentent et les risques qu'ils comportent. Les énoncés prospectifs comportent des risques inhérents, des incertitudes et d'autres facteurs qui ne peuvent être prédits ni contrôlés par la Société.

Les énoncés prospectifs contenus dans les présentes sont faits en date du présent document, ou à la date ou aux dates spécifiées dans lesdits énoncés. Champion n'assume aucune obligation de publier une mise à jour ou de réviser d'une quelconque façon l'un ou l'autre des énoncés prospectifs contenus dans les présentes, que ce soit à la lumière de nouveaux renseignements ou d'événements futurs ou autres circonstances, sauf si requis par la loi. Si la Société publie une mise à jour de l'un ou de plusieurs des énoncés prospectifs, l'on ne doit pas supposer que d'autres mises à jour suivront à propos de ces énoncés prospectifs ou d'autres énoncés prospectifs.